

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2019 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2019	31.12.2018	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 710	195 522
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	496 172	515 781
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 822 505	4 155 435
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 376 725	1 366 910
AC6	Valeurs immobilisées	6	82 690	70 919
AC7	Autres actifs	7	102 562	104 600
TOTAL ACTIF			7 150 364	6 409 167
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	8	674 000	785 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	219 178	113 387
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 242 762	4 655 248
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	293 122	248 267
PA5	Autres passifs	12	175 548	60 811
TOTAL PASSIF			6 604 610	5 862 713
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		438 687	437 687
CP5	Résultats reportés		767	1 449
CP6	Résultat de l'exercice		6 300	7 318
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13	545 754	546 454
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			7 150 364	6 409 167

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2019	31.12.2018
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	733 375	679 462
HB02	Crédits documentaires	15	396 048	207 179
HB03	Actifs donnés en garantie	16	722 000	728 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 851 423	1 614 641
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		165 475	230 569
HB05	Engagements sur titres		1 000	750
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			166 475	231 319
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 085 302	786 434

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	410 298	357 371
PR2	Commissions (en produits)	20	65 169	66 012
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 254	24 595
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	76 643	74 470
Total produits d'exploitation bancaire			574 363	522 448
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	321 554	263 244
CH2	Commissions encourues		13 389	12 815
Total charges d'exploitation bancaire			334 943	276 059
PRODUIT NET BANCAIRE			239 420	246 389
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(42 545)	(56 824)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 603)	(15 988)
PR7	Autres produits d'exploitation		116	112
CH6	Frais de Personnel	26	(101 230)	(93 579)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(59 927)	(54 092)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(16 058)	(16 349)
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 174	9 669
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(644)	(1 154)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 178)	(1 067)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			6 352	7 448
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(52)	(130)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			6 300	7 318
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			6 300	7 318
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	0,063	0,073

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		516 617	464 296
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(327 275)	(272 681)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		89 000	(98 138)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(725 326)	(162 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		764 158	(22 048)
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(93 114)	(90 728)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 237	(134 819)
Impôt sur les sociétés		(1 401)	(2 588)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		267 895	(319 509)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 170	79 593
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(15 641)	127 471
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(20 354)	(14 508)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		32 176	192 556
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(25 109)	(6 248)
Dividendes versés		(7 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		35 329	(25 385)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		335 400	(152 338)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(373 697)	(221 359)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(38 297)	(373 697)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2019.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%

Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 269 710 KDT au 31 décembre 2019 contre 195 522 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 74 188 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	38 875	38 223
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	6
Total	269 710	195 522

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 496 172 KDT au 31 décembre 2019 contre 515 781 KDT au 31 décembre 2018 soit une diminution de 19 609 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	411 656
Prêts aux établissements bancaires	249 480	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
Total créances sur établissements bancaires	452 059	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	13 206
Prêts aux établissements financiers	37 057	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	0	904
Total créances sur établissements financiers	44 113	58 114
Total	496 172	515 781

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	200 376	-	-	-	200 376
Prêts aux établissements bancaires	202 987	30 780	15 713	-	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	-	-	-	2 203
Total créances sur établissements bancaires	405 566	30 780	15 713	-	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	-	7 056
Prêts aux établissements financiers	37 057	-	-	-	37 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-	0
Total créances sur établissements financiers	44 113	-	-	-	44 113
Total	449 679	30 780	15 713	-	496 172

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	200 376	200 376
Prêts aux établissements bancaires	-	-	249 480	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	2 203	2 203
Total créances sur établissements bancaires	-	-	452 059	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 056	-	-	7 056
Prêts aux établissements financiers	4 995	13 200	18 862	37 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	-	-
Total créances sur établissements financiers	12 051	13 200	18 862	44 113
Total	12 051	13 200	470 921	496 172

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 4 822 505 KDT contre 4 155 435 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 667 070 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
Total comptes débiteurs & Autres créances	602 606	484 896
Portefeuille Escompte	697 635	392 623

Crédits à la clientèle non échus	3 279 368	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	31 530	29 912
Produits perçus d'avance	(21 057)	(9 168)
Créances impayées	346 823	340 986
Total autres concours à la clientèle	4 637 212	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
Total Crédits sur ressources spéciales	90 033	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 329 851	4 593 042

A déduire couverture :

Agios réservés	(146 544)	(116 044)
Provisions individuelles	(280 375)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(27 473)	(24 178)
Total Provisions et agios	(507 346)	(437 607)

Total net des créances sur la clientèle **4 822 505** **4 155 435**

Au 31 décembre 2019, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 428 millions de dinars contre 390 millions de dinars au 31 décembre 2018.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Montant brut des créances classées	676 623	639 291
Provision au 31/12/N-1	256 438	219 632
Dotation de l'exercice	35 321	54 551
Reprise de l'exercice	(11 384)	(17 744)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	280 375	256 438
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	52 954	40 947
Total net des créances	343 294	341 906

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Montant brut des créances classées	676 623	639 291
Agios réservés au 31/12/N-1	116 044	91 138
Dotation de l'exercice	35 687	34 330
Reprise de l'exercice	(5 187)	(9 424)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	146 544	116 044
Total brut des crédits accordés à la clientèle	530 079	523 247

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	507 684	61 902	569 586

Avances sur placements à terme	30 761	-	30 761
Portefeuille Escompte	697 322	313	697 635
Créances sur la clientèle non échues	3 282 865	85 552	3 368 417
Créances douteuses et litigieuses	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	30 373	4 400	34 773
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	(21 057)
Créances impayées	125 280	221 543	346 823
Total engagement bilan	4 650 407	676 623	5 329 851

Engagements hors bilan	1 283 842	11 055	1 294 898
------------------------	-----------	--------	-----------

Total engagement brut	5 934 249	687 678	6 624 748
------------------------------	------------------	----------------	------------------

Agios réservés	(4 946)	(141 598)	(146 544)
----------------	---------	-----------	-----------

Provisions	(27 473)	(333 329)	(360 802)
------------	----------	-----------	-----------

Total agios réservés et provisions	(32 419)	(474 927)	(507 346)
---	-----------------	------------------	------------------

Total engagement net	5 904 651	212 751	6 117 403
-----------------------------	------------------	----------------	------------------

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	-	-	-	569 586
Avances sur placements à terme	2 037	27 191	1 533	-	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	-	-	-	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	573 882	27 191	1 533	-	602 606
Portefeuille Escompte	561 490	135 836	309	-	697 635
Crédits à la clientèle non échus	1 209 996	478 117	1 074 873	516 382	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	302 913	-	-	-	302 913
Produits à recevoir	31 530	-	-	-	31 530
Produits perçus d'avance	(21 057)	-	-	-	(21 057)
Créances impayées	346 823	-	-	-	346 823
Total autres concours à la clientèle	2 431 695	613 953	1 075 182	516 382	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	1 526	15 753	47 843	23 927	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	-	-	-	984
Total Crédits sur ressources spéciales	2 510	15 753	47 843	23 927	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 008 087	656 897	1 224 885	577 293	5 329 851

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	515	3	569 068	569 586
Avances sur placements à terme	-	-	30 761	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 259	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	515	3	602 088	602 606
Portefeuille Escompte	6 173	-	691 462	697 635
Crédits à la clientèle non échus	20 421	253	3 258 694	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	-	-	302 913	302 913
Produits à recevoir	5	12	31 513	31 530

Produits perçus d'avance	-	-	(21 057)	(21 057)
Créances impayées	-	-	346 823	346 823
Total autres concours à la clientèle	26 599	265	4 610 348	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	89 049	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	984	984
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	90 033	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	27 114	268	5 302 469	5 329 851

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 376 725 KDT au 31 décembre 2019, contre 1 366 910 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 9 815 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement (1)	1 304 959	1 301 626
Parts dans les entreprises liées (2)	43 535	33 034
Titres de participations (3)	53 258	49 916
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 401 752	1 384 576
Créances rattachées	39 070	34 828
Total brut du portefeuille d'investissement	1 440 822	1 419 404
Provisions	(64 097)	(52 494)
Total provisions et plus-value réservées	(64 097)	(52 494)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 376 725	1 366 910

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.18	942 174	357 452	2 000	50 666	33 034	1 385 326
Montant restant à libérer	-	-	-	(750)	-	(750)
Créances rattachées	30 384	4 390	39	-	15	34 828
Provisions & Agios réservés 31.12.18	-	(46 470)	-	(4 248)	(1 776)	(52 494)
Total net au 31.12.18	972 558	315 372	2 039	45 668	31 273	1 366 910
Acquisition 2019	75 850	-	3 000	4 042	10 641	93 533
Cession / Remboursements 2019	(70 367)	(5 150)	-	(450)	(140)	(76 107)
Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
Valeur Brute 31.12.19	947 657	352 302	5 000	54 258	43 535	1 402 752
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 000)	-	(1 000)
Créances rattachées	32 265	6 513	73	-	219	39 070
Dotations	(600)	(15 458)	-	(1 369)	(4 053)	(21 480)
Reprise	-	5 541	-	150	4 186	9 877

Reclassements 2019	-	-	-	-	-	-
Provisions & Agios réservés 31.12.19	(600)	(56 387)	-	(5 467)	(1 643)	(64 097)
Total net au 31.12.19	979 322	302 428	5 073	47 791	42 111	1 376 725

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Bons de trésor	909 788	883 325
Bons de Trésor	907 901	843 407
Décotes	1 608	(3 548)
Primes	(27 667)	16 958
Créances rattachées / Bons de trésor	27 951	26 508
Obligations (1.1)	69 529	89 233
Obligations brutes	65 815	85 357
Provisions sur Emprunts Obligataires	(600)	-
Créances rattachées	4 314	3 876
Fonds gérés (1.2)	302 428	315 372
Encours brut des fonds gérés	352 302	357 452
Provision sur fonds gérés	(56 387)	(46 470)
Créances rattachées	6 513	4 390
Total net au 31.12.19	1 281 750	1 287 930

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 399	-	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	400	-	20 000
ATL 2015/1	800	-	40 000
BH Subordonné 2015	800	-	40 000
BH 2009	1 152	-	30 000
BTE 2010	430	-	43 000
BTE 2016	600	-	10 000
BNA 2011	5 000	-	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	-	45 000
UIB SUB 2015	600	-	30 000
UIB 2011	400	-	20 000
ATL 2017/1	3 000	-	50 000
ATL SUB 2017	1 000	-	10 000
STB SUB 2017/1	1 200	-	20 000
BTL 2017-1	600	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
BH 2013/1	994	-	70 000
ATL 2013/2	1 000	-	50 000
Emprunt National	12 000	-	300 000
UNIFACTOR 2015	800	-	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	800	-	20 000
ATL 2015/2	1 140	-	28 500
BH SUB 2016/1 TV	800	-	20 000
BH SUB 2016/1 TF	400	-	10 000
BH SUB 2017	1 200	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	600	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	400	-	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	600	-	10 000
HL 2017-03	800	-	10 000
ATL 2017-2	1 600	-	20 000
BH SUB 2018	2 400	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	4 000	-	50 000
BTE 2019	1 000	-	10 000
ATL 2019-1	2 000	-	20 000
Total	65 815	600	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 352 302 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.19
Fonds ATD SICAR	341 799	6 319	348 312	48 384
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	151	8 145	6 830
Fonds STB SICAR	180	3	180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	928	423
Fonds SENED SICAR	1 250	23	1 250	570
Total	352 302	6 513	358 815	56 387

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 43 535 KDT au 31 décembre 2019. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2019
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,60%	1 598	67
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	153
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	219
ATL	28 170	13 252 691	40,78%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	6 118	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,15%	-	5
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	9
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,67%	-	-
SARI	66	659	2,00%	36	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	105
IRADETT 50	70	7 000	13,01%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	25,15%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,18%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	2,76%	-	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	43 535			1 643	2 193

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation	54 258	50 666
Provisions sur titres de participation	(5 467)	(4 248)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 000)	(750)
Total	47 791	45 668

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2019
Titres cotés	1 361			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	51 897			5 467
TUNISIE CLEARING	279	60 000	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	273	292 200	3,29%	-
COTUNAE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	340
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	131
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2019
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	166
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
STE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	92
SOTE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	196
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	12
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	672
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 229
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	97
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	45
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	333
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	10
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	86
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	-
FCPR "ALTER MED"	3 535	1 500	11,09%	1 338
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	13
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	57
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	21,28%	36
FCPR TDF 3	5 999	596	29,80%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	31
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	18,37%	65
Académie de Banques et Finances	-	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,68%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	0	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	30,77%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	100,00%	-
Total	54 258			5 467

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2018
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 553	15
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 743	136
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	19 724	1 601
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Noura - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	7091	547
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 171	83 980	9 039
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Noura - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	612	6 264	1 141
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac2- 1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	93 919	5 470
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	30 385	1 576
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	7 910	-509
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	2 331	-1 747
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	31 384	4 513
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	907	-15
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	369	42

SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	74 439	3 556
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	4 220	252

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2019 à 82 690 KDT contre 70 919 KDT au 31.12.2018.
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
1) Immobilisation Incorporelles	38 873	9 149	-	48 022	(25 781)	(5 498)	-	(31 279)	16 743
Logiciels	38 326	9 146	-	47 472	(25 630)	(5 487)	-	(31 117)	16 355
Droit au bail	429	-	-	429	(151)	(11)	-	(162)	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	-	121	-	-	-	-	121
2) Immobilisations Corporelles	155 352	7 257	(6 165)	156 444	(105 608)	(9 545)	6 138	(109 014)	47 430
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>76 707</u>	<u>2 659</u>	-	<u>79 366</u>	<u>(47 416)</u>	<u>(3 148)</u>	-	<u>(50 564)</u>	<u>28 802</u>
Terrains d'exploitation	5 153	-	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 583)	(189)	-	(7 772)	9 521
Aménagements de bâtiments	54 261	2 659	-	56 920	(39 833)	(2 959)	-	(42 792)	14 128
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	-	-	<u>8 908</u>	<u>(7 287)</u>	<u>(178)</u>	-	<u>(7 465)</u>	<u>1 443</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	-	-	8 872	(7287)	(178)	-	(7 465)	1 407
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>8 972</u>	<u>1 423</u>	<u>(395)</u>	<u>10 000</u>	<u>(6 188)</u>	<u>(600)</u>	<u>378</u>	<u>(6 410)</u>	<u>3 590</u>
Matériels de transport	10 526	2 041	(1 327)	11 240	(7 792)	(1 228)	1 321	(7 699)	3 541
Matériels informatique	45 034	1 023	(4 443)	41 614	(34 380)	(4 146)	4 439	(34 087)	7 527
Matériels de sécurité	5 188	98	-	5 286	(2 531)	(243)	-	(2 774)	2 512
Autres immobilisations	17	13	-	30	(14)	(2)	-	(16)	14
3) Immobilisations encours	7 986	10 532	-	18 517	-	-	-	-	18 517
Immobilisations corporelles encours	4 468	836	-	5 303	-	-	-	-	5 303
Immobilisations incorporelles encours	3 518	9 696	-	13 214	-	-	-	-	13 214
Total	202 211	26 937	(6 165)	222 983	(131 392)	(15 043)	6 138	(140 293)	82 690

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 102 562 KDT contre 104 600 KDT au 31.12.2018, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'attente	70 723	76 114
Crédits & Avances aux Personnels	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Charges à répartir	844	1 589
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Crédits pris en charge par l'Etat	272	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
Total	102 562	104 600

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 844 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 soit une diminution de 745 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Netto 31.12.19
Autres charges à répartir	5 669	3 954	871	4 825	844
Total	5 669	3 954	871	4 825	844

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une baisse de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
Total	674 000	785 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 219 178 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	202 329	102 851
Dépôts et avoirs des établissements financiers	16 849	10 536
Total	219 178	113 387

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
<u>Etablissements bancaires</u>	202 329	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	197 593	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	3 991
<u>Etablissements financiers</u>	16 849	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	10 536
Total	219 178	113 387

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	155 836	30 780	15 713	-	202 329
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	-	-	-	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	151 100	30 780	15 713	-	197 593
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	2 916	-	-	-	2 916
<u>Etablissements financiers</u>	16 849	-	-	-	16 849
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 849	-	-	-	16 849
Total	172 685	30 780	15 713	-	219 178

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	202 329	202 329
Dépôts et avoirs des établissements financiers	5 114	10 553	1 182	16 849
Total	5 114	10 553	203 511	219 178

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 242 762 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 655 248 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 663 766	1 544 504
Dépôts à Terme	2 187 726	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	238 151
Dettes rattachées	10 623	7 365
Total	5 242 762	4 655 248

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 663 766	-	-	-	1 663 766
Dépôts à Terme	798 713	1 164 907	222 721	1 385	2 187 726
Comptes d'épargne	1 157 989	-	-	-	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	222 658	-	-	-	222 658
Dettes rattachées	10 623	-	-	-	10 623
Total	3 853 749	1 164 907	222 721	1 385	5 242 762

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	10	4 627	1 659 129	1 663 766
Dépôts à Terme	-	-	2 187 726	2 187 726
Comptes d'épargne	-	-	1 157 989	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	222 658	222 658
Dettes rattachées	-	-	10 623	10 623
Total	10	4 627	5 238 125	5 242 762

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 293 122 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 248 267 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 44 855 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts matérialisés	162 047	92 025
Emprunts Obligataires	23 325	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	5 390
Ressources spéciales	131 075	156 242
Ressources extérieures	128 169	153 107
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	57 864	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	992	1 051
Total	293 122	248 267

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ligne BIRD	7 674	8 820
Ligne Italienne	5 001	4 153
Ligne Espagnole	5 454	5 747
Ligne Française	5 750	5 599

Ligne FADES	7 247	7 325
Ligne KFW	35 253	42 304
Ligne AFD	3 926	5 050
Ressources extérieures en devises	57 864	74 109
Ligne BEI	57 864	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Total	130 083	155 191

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	7 973	2 999	51 117	99 958	162 047
Emprunts Obligataires	-	2 081	8 119	13 125	23 325
Emprunts subordonnés	-	918	42 998	86 833	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 973	-	-	-	7 973
Ressources spéciales	4 732	17 652	70 044	38 647	131 075
Ressources extérieures	1 826	17 652	70 044	38 647	128 169
Ressources extérieures en dinars	1 405	11 244	44 313	13 343	70 305
Ressources extérieures en devises	421	6 408	25 731	25 304	57 864
Ressources budgétaires	1 914	:	:	:	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	992	:	:	:	992
Total	12 705	20 651	121 161	138 605	293 122

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	16 747	-	145 300	162 047
Emprunts Obligataires	3 380	-	19 945	23 325
Emprunts subordonnés	12 146	-	118 603	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 221	-	6 752	7 973
Ressources spéciales	-	-	131 075	131 075
Ressources extérieures	:	:	128 169	128 169
Ressources extérieures en dinars	-	-	70 305	70 305
Ressources extérieures en devises	-	-	57 864	57 864
Ressources budgétaires	:	:	1 914	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	:	:	992	992
Total	16 747	-	276 375	293 122

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 175 548 KDT au 31 décembre 2019 contre 60 811 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 114 737 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	31 329	29 553
Divers frais à payer	16 126	12 005
Impôts Passifs	16 664	18 271
Provisions pour risques et charges	6 154	7 247

Comptes D'attente	105 275	(6 265)
Total	175 548	60 811

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2019 ont atteint 545 754 KDT fin 2019 contre 546 454 KDT fin 2018 soit une diminution de 700 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	7 318	546 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2018											
Réserve pour réinvestissement						1 000			(682)	(318)	-
Dividendes										(7 000)	(7 000)
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2018 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	-	539 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2019										6 300	6 300
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6 300	545 754

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2019 à 251 869 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	118 990 ^(*)
Autres Réserves :	3 975

(*) Ces réserves comportent un montant de 5 150 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2019.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 733 375 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	339 460	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
Total	733 375	679 462

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	339 460	339 460
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
Total	-	-	733 375	733 375

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 396 048 KDT, au 31 décembre 2019, à 207 179 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
Total	396 048	207 179

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
Total	-	-	396 048	396 048

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 722 000 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables donnés en garantie	428 000	390 000
BTA donnés en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
Total	722 000	728 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 166 475 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	165 475	230 569
En faveur de la clientèle	165 475	230 569
Engagements sur Titres	1 000	750
Participations non libérées	1 000	750
Total	166 475	231 319

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	3 000	=	162 475	165 475
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	3 000	-	162 475	165 475
Engagements sur Titres	=	=	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	3 000	-	163 475	166 475

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 085 302 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	321 747	267 369
Garanties reçues de la clientèle	762 426	517 922
Total	1 085 302	786 434

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	24 580	27 903	255 187
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
Total général	1 129	98 314	223 432	762 426

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
Total	3 968	(2 733)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
Total	(340 070)	(234 793)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 410 298 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	12 842	10 389
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 002	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
Opérations avec la clientèle	397 456	346 982
Intérêts sur crédit CT & MLT	334 168	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
Total	410 298	357 371

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 65 169 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 66 012 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 650	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	11 309	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	4 454
Total	65 169	66 012

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 254 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 595 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	59	1 325
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Total	22 254	24 595

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	59	1 325
Total Gain net sur titres de placement	59	1 325
Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :		
Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
Total Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.		
Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 76 643 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 74 470 KDT au cours de l'exercice 2018.		
Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 948	71 201
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	493	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 202	2 829
Total	76 643	74 470
Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :		
Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 260	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	11 422	6 651
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 103	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	134
Total	73 948	71 201
Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :		
Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(533)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 354	4 881
Total	56 260	57 416
Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.		
Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 321 554 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 244 KDT au cours de l'exercice 2018.		
Désignation	2019	2018
Intérêts encourus et charges assimilées	321 480	263 184
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 371	88 835
Opérations avec la clientèle	234 247	161 786
Emprunts et ressources spéciales	14 862	12 563
Autres intérêts et charges	74	60
Total	321 554	263 244

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan& passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 42 545 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	35 321	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	5 834	4 364
Frais de recouvrement	969	455
Total dotations	58 493	76 579
Pertes sur créances	2 344	4 249
Total dotations & pertes et radiations sur créances	60 837	80 828
Reprises de provisions sur créances douteuses	(11 384)	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 067)	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(5 841)	(360)
Total Reprises	(18 292)	(24 004)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(18 292)	(24 004)
Total	42 545	56 824

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 603 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	21 481	16 054
Plus-value sur cession de titres de participations	-	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(9 878)	(66)
Total	11 603	15 988

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 101 230 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 93 579 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 7 651 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	79 113	73 155
Charges sociales	18 705	17 058
Autres charges liées au personnel	3 413	3 366
Total	101 230	93 579

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 59 927 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 54 092 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 5 834 KDT.

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 185	16 423
Autres charges d'exploitation	41 742	37 669
Total	59 927	54 092

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	1 270	2 045
Total	644	1 154

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	52	130
Total	52	130

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 0,063 dinars contre 0,073 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Désignation	2019	2018
Résultat net en KDT	6 300	7 318
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,063	0,073
Résultat dilué par action (en DT)	0,063	0,073

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de (38 697) KDT contre un solde de (373 697) KDT au 31 décembre 2018 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 710	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	248 537	397 638
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(556 544)	(969 388)
Total	(38 297)	(373 697)

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 32. Réinvestissements exonérés :**

Au titre du résultat de l'exercice 2019, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 6 300 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 205 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2020 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 33. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 325	40	834	-	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 325	40	834	-	31	-	344	-

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 1er Mars 2020. Depuis cette date un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 225 770 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2019			Engagement 31.12.2018		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	142 845	5 683	148 528	119 870	6 396	126 266
Groupe BEN SEDRINE	5 227	10	5 237	5 814	10	5 824
Groupe ABBES	14 528	21 583	36 111	33 787	20 478	54 265
Groupe RIDHA ZERZERI	35 592	302	35 894	32 713	202	32 914
Total	198 192	27 578	225 770	192 184	27 086	219 270

- L'encours total au 31 décembre 2019 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 59 451 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2019	31.12.2018
UNIFACTOR	12 056	13 206
CODIS	12 039	11 772
Arab Tunisian Lease	13 617	15 861
ATD SICAR	265	528
SARI	21 474	20 186

Total	59 451	61 553
<ul style="list-style-type: none"> L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2019 sur les entreprises liées s'élève à 11 340 KDT et se détaille comme suit : 		
Entreprises liées	31.12.2019	31.12.2018
UNIFACTOR	800	1 200
Arab Tunisian Lease	10 540	14 110
Total	11 340	15 310
<ul style="list-style-type: none"> L'encours au 31 décembre 2019 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit : 		
Groupe Arab Bank	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et comptes courants	12 900	16 779
Emprunts et comptes courants	(75 132)	(389)
<ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019 qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,6% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 13,01% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 25,15% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,18% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de 		

gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 2,76% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,67% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,62% du capital au 31.12.2019. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2019, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 545.754 KDT, un bénéfice net de 6.300 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 38.297 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 01 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - o Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - o Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2019, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 5 329 851 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 507 346 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. La note 34 sur « les événements postérieurs à la date de clôture », qui précise que la banque, devant les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 " Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires".
2. La note 12 sur les « Autres passifs », qui précise que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

En Décembre 2019, une notification des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2015 a été adressée à la société en ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 741 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ladite vérification. Par ailleurs, en Mars 2020, une notification des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 a été adressée à la société et réclamant un montant de 2 322 KDT au titre des impôts et taxes dues. La société a constaté une provision d'un montant de 2 200 KDT qui a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir ce risque.

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 01 mars 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2020
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR**

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etablien application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB » ,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'ATB a souscrit en date du 07 Octobre 2019 des obligations émises par l'ATL pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14 KDT.

L'ATB a participé à l'augmentation du capital de l'ATL durant l'année 2019 par l'acquisition de 5 098 680 actions pour un montant de 10 641 KDT.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2019, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. Suite aux remboursements effectués au cours de 2019 qui ont totalisé un montant de 5 150 KDT l'encours des fonds gérés par ATD SICAR est passé de 346 949 KDT au 31.12.2018 à 341 799 KDT au 31.12.2019. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2019 s'élève à 5 433 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 800 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 88 KDT.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2019 à 10 540 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 078 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 50	13,01%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT CEA	25,15%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP SALAMETT CAP	0,18%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP SALAMETT PLUS	2,76%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	89,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 325	40	834	-	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2020
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR**

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**